

Dossier de mise en candidature Élections de 2010 au conseil d'administration de NEADS

Préambule

Les affaires de l'association doivent être gérées et administrées par un conseil d'administration comprenant 12 membres, qui doivent tous être des membres élus et être élus pour un mandat de deux ans à l'assemblée générale annuelle des membres.

1. **Composition** - Le conseil d'administration est composé des treize postes suivants :

Membres avec droit de vote :

- A. Dix représentants provinciaux, un représentant par province du Canada;
- B. Un représentant des territoires provenant du Territoire du Yukon, Territoires du Nord-Ouest, ou Territoire du Nunavut; et
- C. Un représentant « libre », provenant de n'importe où au Canada.

Membres ex-officio :

Exigences en matière de représentation :

Le président sortant occupera de par ses fonctions un rôle consultatif pendant la durée du mandat suivant son propre mandat, et participera à toutes les réunions du conseil d'administration. En l'absence d'un président sortant, le comité exécutif doit recommander au conseil d'administration une personne ayant déjà siégé au comité exécutif lors d'un précédent mandat afin de remplir ce rôle. Cette personne est désignée sous le titre de Conseiller du conseil d'administration.

3. **Admissibilité** – En plus d’être élues, toutes les personnes ayant un droit de vote au conseil d’administration doivent également être des membres réguliers de l’association, tels qu’ils sont définis à l’article V; ainsi que respecter toutes les exigences décrites à l’article VI, section 2 (A) et VI, section 2 (B).
 - A. Les personnes qui ont moins de dix-huit ans ne sont pas admissibles à être administratrices de l’association.
4. **Rôles et responsabilités collectifs**

Engagement de temps

u moins 8
téléconférences d’une à deux heures par année, ainsi qu’à une ou deux réunions en personne par année, ces dernières durant habituellement du vendredi au dimanche. On s’attend aussi à ce que les membres du conseil participent par téléconférence aux réunions des comités, au besoin. La correspondance avec le conseil d’administration se fait principalement par courriel et téléphone, et on s’attend aussi à ce que les membres du conseil prennent connaissance de toute la correspondance qu’ils reçoivent et qu’ils y répondent, si nécessaire.

Remarque

Formulaire de mise en candidature au conseil d'administration

Section A : Renseignements sur le (la) candidat(e)

Veillez noter que vos coordonnées NE SERONT PAS révélées aux membres de NEADS dans la documentation sur les candidats qui leur sera soumise en vue des élections.

Candidat(e)			
Nom	_____		
Adresse	_____		
Ville	Province	Code postal	
Téléphone	_____		
Courriel	_____		
Collège/université	_____		
Type de grade	_____		
Poste	_____		

Section B : Personnes proposant le (la) candidat(e)

1^{er} proposant			
Nom	_____		
Adresse	_____		
Ville	Province	Code postal	
2^e proposant			
Nom	_____		
Adresse	_____		
Ville	Province	Code postal	

250 mots ou moins)

En vous fondant sur ce que vous savez de NEADS, dites-nous pourquoi vous voulez faire partie de son conseil d'administration.
(250 mots ou moins)

Comment avez-vous l'intention de contribuer à la réalisation du mandat et de la mission de NEADS (tels que décrits dans ses énoncés sur sa proposition de valeur) dans votre province, région or établissement d'enseignement?
(250 mots ou moins)